



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 37/22 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC RESILIATION AMIABLE – LOGEMENT ECOLE PAUL CLAUDEL – OCCUPANT MME CHRISTINE GIRAUD

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la demande de Mme Christine GIRAUD de quitter son logement au 7 août 2022

DECIDE d'approuver la convention avec résiliation amiable établie entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et Madame Christine GIRAUD

DIT que la convention en date du 28 décembre 2018 est résiliée et le terme est au 7 août 2022

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 28 juillet 2022

Le Maire

*Nous, Isabelle Ricard,
1^{ère} Adjointe, pour le
Maire empêché*

Jean-Pierre SERRUS



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le